

N/REF : 21/02/2025 16H11 C:000053 I:80351
V/REF : AC/C13208
V/Email reçu le Vendredi 21/02/2025 à 16H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. GCG
IMMEUBLE : GASCOGNE - GCG
2/4, SQUARE DE GASCOGNE
.
35000 RENNES

Rennes, le 05 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 4 GASCOGNE - M TINMIOULI 06 81 15 91 91
LOGEMENT N° 005736, PORTE N°51, 5° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REPARATION FUITE SUR SOUDURE CANALISATION ALIMENTATION WC

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
BRASURE AU NIVEAU DU COUDE DE LA CANALISATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/03/25 à 17H22 Mme S ALI MOHAMED
21/02 MESSAGE LAISSÉ AU LOCATAIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritiques (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff	Réparation fuite	PP 50	138,00	138,00
TOTAL H.T.					138,00
T.V.A. a 10,00%					13,80
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>151,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.